



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 25/05/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 59

*Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction du Patrimoine)*

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2017 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration à la présidente en matière de remises gracieuses et admissions en non-valeur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 20 novembre 2018 portant délégation de pouvoirs du Conseil d'Administration au (à la) Président (e),

Article unique :

Le Conseil d'Administration est informé de la décision dont la liste est annexée à la présente délibération.

Le Président du conseil d'administration,



CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 25/05/2021
DELIBERATION n° CA 2021 - 59
Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Président
en application des délégations consenties par le Conseil d'Administration
(Direction du Patrimoine)

Date de la décision ou de la signature du contrat	Matière	Numéro du centre financier	Objet
02/04/2021	Marchés publics		Décision portant désignation des commissaires aux comptes de l'Université Toulouse 1 Capitole